

par des postes avancés, principe de jalouse, de soupçon et de méfiance, occasion toujours prochaine ou prétexte souvent spacieux de rupture entre deux nations.

Quant au premier article, céder aux Anglais, ainsi qu'ils le prétendent, toute la péninsule de l'Acadie, c'est se réduire évidemment à une possession précaire. Cette péninsule est susceptible d'une population immense, sa position est des plus avantageuses, tant pour y éléver des fortifications que pour y construire des ports.

On peut y former des établissements solides en tous genres, l'agriculture peut y être mise en valeur avec le plus grand succès. Vainement la France se flatterait-elle de conserver en paix la possession de l'embouchure du fleuve, si les Anglais obtenaient la cession entière de cette presqu'île. Déjà maîtres de Terre-Neuve ils nous accorderaient la propriété d'un pays dont ils garderaient l'entrée.

A peine la paix sera-t-elle signée qu'on verra l'activité de ce peuple ambitieux se réveiller. Bientôt on le verrait s'établir sur la côte Septentriionale de cette péninsule, négliger le reste s'il le faut, pour porter dans cette partie toute son industrie pour les plantations.

Quel service les plénipotentiaires ne rendraient-ils pas à l'État, si par leur habileté ils fesaient consentir les Anglais au partage de cette presqu'île;